

Fusions à grande échelle

La situation difficile que connaît la Guadeloupe se résoudra-t-elle en partie par des évolutions institutionnelles? Les problèmes que rencontre ce département d'outre-mer ne se solutionneront pas d'un coup de baguette magique par un nouveau Meccano institutionnel. Pour autant, la proposition du président de la République de créer une collectivité unique par département d'outre-mer, après consultation de la population, va relancer le débat sur l'intérêt d'un regroupement département-région. Jusqu'à aujourd'hui, les référendums sur la question se sont souvent soldés par des échecs, notamment en Corse.

Mais l'on peut mettre en perspective cette proposition avec certaines des pistes évoquées par le comité « Balladur », comme la création d'une collectivité unique autour d'un « Grand Paris », le lancement des « métropoles » ou la fusion des mandats départementaux et régionaux, préfiguration éventuelle d'une fusion à grande échelle des instances de la région et du département. S'il faut attendre la sortie définitive du rapport avant de le commenter, on peut d'ores et déjà constater les inquiétudes de l'AMF, de l'ADF et de l'ARF

COMME NOUS L'AVONS DÉJÀ RELEVÉ, LES TERRITORIAUX NE SONT PAS AUX ABONNÉS ABSENTS SUR CE DÉBAT (...) ILS SE MOBILISENT ET N'HÉSITENT PAS À PRÉSENTER DES SOLUTIONS ICONOCLASTES.

face à une éventuelle réforme radicale (*lire p. 16*). Dans un courrier commun adressé au comité, les associations reviennent sur la nécessité de lier réforme territoriale et réforme fiscale. Alain Rousset, président de l'ARF, craint même que les mesures préconisées ne viennent

freiner l'innovation et la compétitivité du pays. Le gouvernement cherche à déclencher une guerre département-région et veut « cantonaliser les régions », affirme le président de la région Aquitaine.

Comme nous l'avons déjà relevé, les territoriaux ne sont pas aux abonnés absents sur ce débat (*lire l'événement, pp. 10 et 11*). Par le biais, notamment, de leurs principales associations représentatives, ils se mobilisent et n'hésitent pas à présenter des solutions iconoclastes. Ainsi, l'association des administrateurs propose de dissocier les rôles délibératifs et exécutifs des assemblées.

Quant au Syndicat national des directeurs généraux, il préconise de réserver la clause générale de compétence au seul couple communes-communauté et préfère la notion d'autorité organisatrice à celle de chef de file.

Des propositions qui ne manqueront pas d'alimenter les ultimes débats du comité « Balladur ».

ALAIN PIFFARETTI,
RÉDACTEUR EN CHEF